



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du Vendredi 29 Janvier 2016 Salle « La Rance » – 20 heures

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

**Présents**

Mesdames : BARSALI ; BONNARD; DELORT ; HERCOUËT-TESTA ; LAGARRIGUE ; ROUX ; TEULET.

Messieurs : BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBÉ ; MORELLE; PICARROUGNE ; ROUZIERES.

**Excusées :**

Madame SACRESTE donne pouvoir à Madame ROUX ; Madame SEYROLLE donne pouvoir à Madame HERCOUËT-TESTA

**Excusé sans procuration :** Monsieur SERIEYS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Jeannine HERCOUËT-TESTA

### 1/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
577	14/01/2016	RIVIERE/TEIL RIVIERE-LAVERGNE BIGAND/RATIER	AC - 995	6 a 69 ca	NON Rue du Camp
578	22/01/2016	BENEDETTI HENRI FELGINES	AC - 566 AC - 790 AC - 791	27 ca 3 a 16 ca 1 a 24 ca	NON Rue Figeagaise

**DECISIONS DU MAIRE :**

- N° 422 concerne la signature d'un avenant au marché de rénovation de la « grange du Truel » relatif au lot n°8 ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES – CHAUFFAGE ELECTRIQUE attribué à la société ELIT. En effet, il a été nécessaire de rajouter une prise de courant triphasé.

Les travaux supplémentaires s'élèvent à 897 € HT (soit +3.04 % du marché initial).

Ainsi, le montant global du **lot n°8 après avenant s'élève à 30 731.73€ H. T**

Toutes les clauses du marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

- N° 423 concerne la vente de l'herbe sur pied du « Domaine du Fau » (Section AD – N° 253 – 261 – 262 – 868 - 870) pour une superficie totale de 3 ha 07a 89ca est effectuée au profit de Monsieur Bernard MALROUX – domicilié à Saint Etienne de Maurs (Cantal) lieu-dit « Lablanquie » au prix de **307,91 €**.

- N° 424 concerne la vente de l'herbe sur pied de « Passe Vite » (Section E – N° 358) pour une superficie totale de 1ha 66a 10ca est effectuée au profit de Madame Brigitte CANET – domiciliée à Maurs (Cantal) lieu-dit « Le Vallon » au prix de **166,12 €**

- N° 425 concerne le versement d'une subvention d'un montant de 762 Euros à Monsieur Raymond LARIGALDIE, représentant le Syndicat de Copropriété du 8 rue du Pauverel pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – Rue Sainte Anne.
- N° 426 concerne le prix du **loyer de l'appartement situé 8 rue Sainte Agnès** à Monsieur Jean Paul TOURRILHES. Le prix du loyer est fixé à 207,11 € à compter du 1er septembre 2015.
- N° 427 concerne le prix du **loyer du pavillon situé Avenue de Bagnac** au Centre Hospitalier d'Aurillac. Le prix du loyer est fixé à 337,20 € à compter du 1er mars 2015.
- N° 428 concerne le prix du **loyer de l'appartement situé rue Figeagaise** à Monsieur Anthony ROQUES. Le prix du loyer est fixé à 200,03 € à compter du 1er novembre 2015.
- N° 429 concerne le prix du **loyer de l'appartement situé rue Torse** à Madame Mouna HACHIMI. Le prix du loyer est fixé à 345,75 € à compter du 1er février 2015.
- N° 430 concerne le versement d'une subvention d'un montant de 762 Euros à Monsieur Jean-Claude BAYLE, pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – Rue de la Gare.
- N° 431 concerne le montant des provisions sur charge de l'appartement situé 8 rue Sainte Agnès loué à Monsieur Jean Paul TOURRILHES. A compter du 1er janvier 2016 celui-ci s'élèvera à 45.00 euros au lieu de 60.00 euros.

## 2/ FINANCES

### **2-1/ TARIFS 2016**

L'ensemble des tarifs des services publics communaux pour l'année 2016, applicables au 1<sup>er</sup> février 2016, a fait l'objet d'un vote global (voir annexe).

**→ ADOPTE A LA MAJORITE ( une abstention, un vote contre)**

*Nouveauté en 2016 : les tarifs prévoient la mise à disposition aux particuliers des équipements du domaine du FAU jusque-là réservé aux associations. La réservation concerne uniquement l'utilisation des chapiteaux, de l'eau, de l'électricité et des toilettes l'espace du FAU restant ouvert au public.*

### **2-2 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A "LA GANELETTE"**

Une subvention exceptionnelle de **200€ est accordée à la Ganelette qui a participé**, le 28 octobre dernier, à l'enregistrement de l'émission "Ze Fiesta", à PARIS dans la salle de l'Olympia.

**→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## 3/ ADMINISTRATION

### **3-11/ MISE AUX NORMES ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE TRANCHE 2 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a approuvé lors des séances du 4 avril et du 12 septembre derniers la volonté de procéder à des travaux de mise en accessibilité et de mise aux normes de la mairie.

Ces travaux onéreux seront exécutés en 3 tranches distinctes. Les deux premières tranches doivent se succéder rapidement puisqu'elles impactent l'organisation du service administratif.

La première tranche a été financée au titre de la DETR 2015 et devrait débiter à la fin de ce 1<sup>er</sup> semestre.

**Pour le financement de de la deuxième tranche, l'Etat est de nouveau sollicité en 2016 au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) avec en complément une demande de RESERVE PARLEMENTAIRE.**

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux	92 300,00	ETAT - DETR 2016 (sollicitée)	41 500,00
Maîtrise d'œuvre	8 300,00	ETAT - Réserve parlementaire (sollicitée)	26 000,00
Bureau de contrôle	1 800,00	Autofinancement	35 900,00
Frais divers	1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>103 400,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 400,00</b>

→ **ADOPTE A LA MAJORITE** (une abstention, un vote contre)

### **3-12/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2016) : ETUDE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

Une deuxième demande sera présentée au titre de la DETR 2016: le financement d'une étude diagnostic du territoire estimé à 60 000€HT. Cette étude permettra de candidater à un nouvel appel à projets national éventuel lancée en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Ce projet vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liés à l'étalement urbain.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3-21/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : PROGRAMME DE REDUCTION DES FUITES SUR RESEAUX**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a débloqué une enveloppe de 20 M€ pour améliorer les performances des réseaux d'eau potable. L'objectif de cette opération est de réduire les fuites, au bénéfice des collectivités, des usagers et de l'environnement. Les dossiers déposés avant le 31 janvier 2016 pourront, s'ils sont retenus, être subventionnés jusqu'à 50 %. Cet appel à projet est une opportunité pour la Commune de MAURS qui a réalisé en 2015 le diagnostic du système d'alimentation en eau potable.

Certains tronçons ont été identifiés, lors de l'étude, (La Roumigière, l'Oratoire, la route de Saint-Cirgues, le tour de ville, la rue du 8 mai et le lotissement de l'Arcambe) , comme-particulièrement fuyards.

**Pour ces travaux estimés à 292 445,00 € HT, la demande de financement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera complétée par une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Cantal Solidaire 2016-2018.**

**Plan prévisionnel de financement des travaux d'eau potable:**

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Travaux	254 300,00	Subventions Agence de l'Eau Adour Garonne	146 222,50	50 % des dépenses prévisionnelles
Maîtrise d'œuvre	25 430,00	Fonds Cantal Solidaire	58 489,00	20 % des dépenses prévisionnelles
Divers et imprévus (~5%)	12 715,00	Fonds propres	87 733,50	30 % des dépenses prévisionnelles
<b>Total arrondi € HT</b>	<b>292 445,00</b>	<b>Total € HT</b>	<b>292 445,00</b>	

**→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**3-22/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE**

Une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental pour des travaux de voirie et en particulier pour des travaux de sécurisation de la circulation rue du Pauverel. Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude, mais avant la réalisation définitive des travaux des essais de marquage au sol seront programmés.

S'agissant de travaux de sécurisation avec des marquages au sol un financement complémentaire « amendes de police » peut être demandé.

**→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**3-3/ MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE**

La prochaine foire au matériel agricole aura lieu le dimanche 10 avril 2016

L'article IV du règlement intérieur de la Foire au Matériel Agricole relatif aux tarifs et à l'acquittement des droits de place est actualisé afin de prévoir une demande éventuelle de modification de l'emplacement (situation, dimension).

**→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**3-4/ MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE PIERRE CABRESPINE (EX SALLE DES FETES DU F.A.A)**

Ce nouveau règlement prend en compte l'appellation de la salle des fêtes du Foyer d'Accueil et d'Animation (F.A.A) rebaptisée « Espace Pierre Cabrespine » en l'honneur de l'ancien maire de Maurs ; ainsi que les équipements installés ces dernières années. De plus, quelques informations supplémentaires sont à intégrer aux articles 4, 5 (Réservation de la salle) et 7 (Prise de possession des locaux).

**→ ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES

- **Informations concernant le personnel communal**
- **Dates à retenir** : fête d'hiver de l'école municipale de musique (Samedi 06/02 /2016)
- **Espace socioculturel Du TRUEL** : le Club des Aînés a pris possession des lieux.
- **Antenne Protection Civile à Maurs**: l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu. Le bureau est constitué d'Aurillacois transitoirement, en attendant des volontaires locaux.
- **Vacances Seniors** : le séjour 2016 se déroulera du 4 au 11 Septembre à MIMIZAN (à l'heure actuelle il y a 38 inscrits). Quelques places sont disponibles.